



BAREME DES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES - MISSION SOCIALE

Nature des prestations	Tarif 2020 (€ HT)
Constitution du dossier social	
Prise de connaissance du règlementaire de paie (conv. applicable, respect du référentiel, etc.) Création du dossier informatique de l'entité/établissements, paramétrage des référentiels salariés, reprise des données antérieures (le cas échéant)	<i>Au démarrage de la mission</i>
.....	
Etablissement de la paie	
Etablissement du bulletin de salaire conformément au contrat de travail et aux données transmises liées à la durée du travail et à la rémunération Etablissement des déclarations sociales périodiques (DSN et autres) Mise à disposition de l'entité des documents et états informatisés (bulletins, journal des salaires, déclarations, états annuels, etc.)	Selon lettre de mission sociale
.....	
Suivi administratif d'un salarié	
Entrée	
<u>Formalités d'entrée :</u> Déclaration préalable à l'embauche (si traité par le cabinet) Création et paramétrage du dossier de paie du salarié dont gestion du prélèvement à la source (PAS) Déclaration d'inscription aux caisses sociales du BTP le cas échéant (Pro BTP, CCPB)	<i>À l'entrée du salarié</i>
Rédaction d'un modèle de contrat de travail	Standard : 45 € HT Sur mesure : 125 € HT
Départ	
<u>Formalités de rupture du contrat de travail (hors démission du salarié)¹:</u> Départ en retraite Rupture conventionnelle Licenciement	Selon temps passé, avec un minimum de 150 € HT
<u>Formalités de sortie :</u> Détermination des indemnités dues Établissement du certificat de travail Établissement de l'attestation Pôle emploi (hors DSN) Signalement de l'évènement (DSN évènementielle) Établissement du solde de tout compte	<i>À la sortie du salarié</i>
Gestion des évènements occasionnels courants	
<u>Gestion des arrêts de travail (maladie/maternité/accident du travail) :</u> - calcul des indemnités dues, le cas échéant - attestation de salaire (hors DSN) - signalement de l'évènement (DSN évènementielle)	<i>Par évènement</i>
<u>Gestion des remplacements pour absence</u> (en fonction des organismes de prévoyance):	
Prestations additionnelles faisant l'objet d'un devis préalable et d'une facturation spécifique	
Assistance en cas de contrôle URSSAF	Selon temps passé, avec un minimum de 250 € HT
Conseil en matière sociale (IRP, administration du personnel, etc.)	Selon temps passé
Mise en place et rédaction d'une Décision Unilatérale de l'Employeur	
Accompagnement à la mise en place d'un accord d'entreprise (conformément à la loi Travail 2017)	

Les prestations complémentaires feront systématiquement l'objet d'un devis préalablement à leur exécution.

Le taux horaire applicable aux prestations facturées au temps passé est de **75 € HT**.

¹ Sont visés les différents cas de rupture du contrat de travail à durée indéterminée (hors démission). Le motif retenu ainsi que les procédures de rupture (licenciement collectif ou individuel, rupture conventionnelle...) sont de la seule responsabilité du client.